

Régénor™ Evolution

Amendement Organique NFU 44-051

- Rendement en Humus stable 540 Kg/T pour améliorer la qualité de votre sol. Cette fraction sert à régénérer le complexe argilo-humique.
- 90 Kg/T de matières organiques facilement minéralisable qui vont activer la vie microbienne. (Différence entre la matière Organique et l'humus stable)
- Le fumier de bergerie composté par son apport microbien, stimule l'activité biologique des sols et améliore la minéralisation.

Composition

ELEMENTS NUTRITIFS	
Matière sèche	85%
Matière organique sur brut	63%
Azote total	1,90%
dont organique	1,90%
Phosphore total	0,70%
Oxyde de potassium total	1.0 %
Oxyde de magnésium total	0,50%
ISMO (kg humus/t)	540
C/N	16,5
Exempts de déchets urbains (boue, compost)	

Produit formulé à partir de mélange de matières organiques végétales et animales; pulpes, tourteaux végétaux et fumiers de bergerie compostés.

Produit Utilisable en Agriculture Biologique. Conforme au règlement CE 889/2008

Application/Culture en kg/ha

Culture	Plantation	Entretien
Vigne	3 à 10 T	1 à 3 T
Arboriculture	3 à 10 T	1 à 3 T
Maraichage pleine terre	3 à 5 T	1 à 4 T
Maraichage sous abris	3 à 7 T	4 à 6 T

Il est toujours préférable d'enfouir l'amendement.



Granulométrie

Bouchons de 5 mm de diamètre.
Granulation à froid. Poudre.

Conditionnement

- Sac de 25 kg / palette de 1350 kg
- Big-Bag de 500 et 1000 kg
- Bennes sur pieds

